



Nous envisagions de longue date la création d'un institut dédié à la consultation juridique (iftâ') conforme aux fondements de l'école malékite pour la raison évidente que les musulmans vivant en France sont généralement d'obéissance malékite.

Malheureusement nous ne disposions pas d'un jurisconsulte (faqîh) suffisamment versé dans cette école pour officier. C'est chose faite désormais puisque le professeur Maxime est en mesure à la fois de se prononcer et de soumettre les cas qu'il ignore à d'autres savants ('ulâmâ').

Je tiens à dire que ce professeur qui commence à avoir une certaine audience dans l'hexagone m'a souvent étonné à la fois par l'étendue de ses connaissances en matière de jurisprudence malékite et même de jurisprudence comparée et par l'opiniâtreté dont il fait preuve dans le domaine des études.

Il s'est attaché à différentes personnes ayant une compétence plus ou moins reconnue en France, pour aller finalement puiser à la source chez des juristes sénégalais ou mauritaniens.

Nous lui souhaitons le meilleur et espérons que cet institut connaîtira le succès qu'il mérite, tant il est vrai que beaucoup de croyants ont un peu de mal à s'y retrouver dans la jungle de « savants » qui leur est offerte par YouTube et autres « influenceurs ».

**Shaykh AbdAllâh Penot**